



## Charte des dons à la bibliothèque de Fréhel

Nous acceptons avec plaisir les dons de livres et de jeux de société, sous certaines conditions. En effet, ces dons doivent correspondre aux critères d'acquisition fixés : ne seront donc acceptés que les documents que nous aurions pu acheter et qui ne sont pas déjà présents dans nos collections.

Les dons acceptés :

- Les romans, albums, BD de moins de 5 ans, ou les classiques d'édition récente, dont la présentation n'est pas démodée.
- Les documentaires qui sont toujours d'actualité, tant par leur contenu que par leur présentation.
- Les jeux de société récents et complets.

Tous les documents doivent être en très bon état pour pouvoir être intégrés.

Les dons refusés :

- Les éditions anciennes et démodées.
- Les éditions club (France Loisirs, Grand livre du mois...).
- Les manuels scolaires, les ouvrages trop pointus sur un sujet donné.
- Les documentaires et essais orientés religieusement ou politiquement.
- Les revues.
- Les DVD, auxquels sont attachés des droits de prêt.

Si vous souhaitez faire un don, celui-ci doit se faire obligatoirement en présence de la responsable de la bibliothèque, qui vérifiera avec vous si les ouvrages peuvent convenir à la bibliothèque. Dans le cas contraire, nous ne les conserverons pas, car nous n'avons pas la possibilité de stocker des ouvrages qui n'intégreront pas les collections. Nous pourrions cependant vous rediriger vers une association que vos documents pourraient éventuellement intéresser.

Si ces conditions vous conviennent, les documents acceptés seront intégrés aux collections et deviendront la propriété exclusive de la bibliothèque.

**Merci pour votre geste et votre compréhension.**

